



Club Nautique de Saint-Raphaël

Coupe de la VILLE – 13 Avril 2014

INSTRUCTION DE COURSE

Préambule

Les bateaux admis doivent confirmer leur inscription auprès de l'autorité organisatrice.

Les concurrents résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription les licences FFVoile valides, portant le cachet médical

Les concurrents étrangers devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

Les responsables des bateaux portant une publicité individuelle doivent présenter une autorisation valide délivrée par la Fédération Française de Voile.

Les voiles devront porter les numéros de voile complets et les lettres de nationalité du compétiteur en accord avec les règles de classe et les règles de course à la voile. Les féminines devront placer un losange rouge sur chaque côté de leur voile.

➤ Identification : Les concurrents devront porter les numéros de voile complet, ce qui revient à dire qu'il ne peut être accepté deux numéros identiques quel que soit la série. En cas de litige, les concurrents seront classés DNC.

1 REGLES

1.1 La régata sera régie par :

- les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile 2013-2016*,
- les prescriptions FFV.

1.2 Les règles de course modifiées par les présentes Instructions de Course sont :

Signaux de course, annexe P (P2.1, P3), préambule du chapitre 4, 28.1, 35, 60.1 (a), 63 appendix A4, 66.

1.3 Les règles de classe sauf si l'une quelconque d'entre elles est modifiée.

1.4 Règle de protection de l'environnement : un bateau ne doit jeter aucun débris dans l'eau. Les débris peuvent être déposés à bord des bateaux d'accompagnement ou des bateaux de l'organisation.

2 AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents sont affichés sur le tableau officiel situé sur les panneaux du secrétariat.

3 MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2h00 avant le premier signal d'attention du jour où il prendra effet.

4 SIGNAUX FAITS A TERRE

4.1. Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillon situé sur la terrasse du club nautique de Saint-Raphaël.

4.2. Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'amenée de l'Aperçu. Ceci modifie Signaux de course.

4.3. Quand le pavillon Y est envoyé à terre, la règle 40.1 s'applique à tout moment sur l'eau. Ceci modifie le préambule du chapitre 4.



5 PROGRAMME DES COURSES

- 5.1. Les courses sont prévues selon le programme suivant.
- Dériveurs 5o5 : 13h05 - 1^{er} signal d'avertissement pour 1 à 4 courses,
 - Quillards de sport : 13h05 - 1^{er} signal d'avertissement pour 1 à 4 courses,
 - Habitables : 12h55 - 1^{er} signal d'avertissement pour 1 à 3 courses,

Des regroupements de séries seront faits en fonction du nombre de participants

5.2 Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h30.

5.3 **L'heure légale de coucher du soleil est fixée à 19h38 pour la durée de la régata.**

6 PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont :

- Quillards de sport et dériveurs 5o5 : pavillon T
- Habitables : pavillon CNSR

7 ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course sera en baie de Saint-Raphaël.

8 LES PARCOURS

Les parcours sont définis dans les annexes ci-joint.

9 MARQUES

9.1 Les marques de parcours n°1, n°2, n°3 sont des bouées blanche et bleue « FFVoile – Banque Populaire »

La marque n°1 est la bouée du lion de mer (Environ 200m au nord du lion)

La marque n°2 est la bouée de port Fréjus (43°24'93 N - 006°45'10 E)

La marque n°3 est la bouée de St Aygulf (N 43°23.67 – E 006°44.14)

La marque de départ n°4a est une bouée cylindrique jaune.

La marque de départ n°4b est une bouée cylindrique verte.

La ligne d'arrivée parcours habitable est la porte constituée de la bouée cylindrique blanche et bleue « FFVoile – Banque Populaire » à tribord et du bateau comité à bâbord.

10 ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

La ligne de départ est située entre la marque de départ bouée n°4b (Verte) et la bouée n°4a (Jaune). Cette ligne est considérée comme un obstacle pendant la descente au portant et la remontée au près pour la flotte habitable.

11 LE DEPART

11.1 Les départs des courses seront donnés en application de la règle 26, avec le signal d'avertissement envoyé cinq minutes avant le signal de départ. Le signal d'avertissement de la classe à suivre sera fait dès que possible après le premier départ.

11.2 La ligne de départ sera entre le côté parcours de la marque 4a à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque 4b à l'extrémité bâbord. Un bateau comité arborant une flamme orange sera positionné côté tribord de la marque 4a.

11.3 Les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ.

11.4 **Zone de départ :** La zone de départ est définie comme la zone s'étendant à 50 mètres au-delà de chaque extrémité et sous le vent de la ligne de départ. Tout bateau dont ce n'est pas le départ, naviguant dans cette zone, pourra être convoqué au Jury pour une pénalité éventuelle. En cas de récidive, le dit bateau pourra être exclu pour navigation déloyale.

11.5 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS. Ceci modifie la règle A4.

12 CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

Sans objet

13 L'ARRIVEE

13.1 Parcours Dériveurs 5o5 et Quillards de sport : la ligne d'arrivée sera définie par le côté parcours et la porte 4a – 4b, un bateau comité de course arborant une flamme orange et un pavillon bleu sera positionné à côté de la bouée 4a de la porte d'arrivée.



Parcours Habitables : La ligne d'arrivée sera positionnée entre la marque n° 4a (Jaune) et le bateau arrivée arborant un pavillon bleu et une flamme jaune.

15 TEMPS LIMITES

15.1 Les bateaux manquant à finir dans un délai de 30 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini sont classés « DNF ». Ceci modifie les règles 35 et A4.2 des RCV.

16 RECLAMATIONS, RECONNAISSANCES D'INFRACTION ET DEMANDES DE REPARATION

16.1 Les formulaires de réclamation et de reconnaissance d'infraction sont disponibles au secrétariat de course. Les réclamations et reconnaissances d'infraction doivent y être déposées dans le temps limite de protestation.

16.2 Pour chaque série, le temps limite de réclamation est de 40 minutes après que le dernier bateau ait fini la dernière course du jour

16.3 Des avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans le local du comité de réclamation, dont l'emplacement sera précisé au tableau d'affichage Comité de réclamation.

16.4 Les intentions de réclamations du comité de course ou du comité de réclamation seront affichées pour informer les bateaux selon la règle 61.1 (b).

16.5 Les infractions aux instructions 1.4, 11.3, 13.2, 14.1, 18, 19.1, 22 et 23 ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau. Ceci modifie la règle 60.1(a). Les pénalités pour ces infractions peuvent être plus légères qu'une disqualification si le comité de protestation le décide.

16.6 Le dernier jour de la régata, une demande de réouverture d'instruction doit être déposée

(a) dans le temps limite de protestation si la partie demandant la réouverture a été informée de la décision la veille ;

(b) pas plus de 30 minutes après que la partie demandant la réouverture a été informée de la décision ce même jour.

Ceci modifie la règle 66.

17 CLASSEMENT

17.1 Le Système de Points à Minima de l'annexe A s'appliquera.

17.2 Le nombre courses devant être validées pour constituer une série est de 1.

17.3 Courses retirées

(a) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans les courses, est de 3.

(b) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score, est de 4.

17.4 L'abréviation DPG pour « Discretionary Penalty Given » s'appliquera (voir § 16.5 des IC).

18 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

21 BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels seront identifiés par une flamme Jaune, le bateau comité par une flamme orange.

DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques (voir la règle 4, Décision de courir). L'avis de course et les instructions de course ne limitent en aucune façon la totale responsabilité des compétiteurs, seuls et entièrement responsables de leurs bateaux et de leurs décisions de naviguer. Le compétiteur, en bonne santé et en bon marin, doit être capable de naviguer sur laser dans des conditions de vent soutenu

L'autorité organisatrice (Club, Autorité Nationale, Classe Internationale Laser, ses membres, les bénévoles) n'est pas responsable de la perte de biens, de blessures ou dommages matériels ou décès survenant dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.